

MAIRIE de BURGILLE



République Française

CHAZOY - CORDIRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 JUIN 2023

Le JEUDI 01 JUIN 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 01 juin 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Maire.

Présents : Mme Mélody EDELINE, M. Fabrice BAZIN, M. Stéphane BEURRIER, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Michel GRUET, M. Guillaume GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, M. Camille RUPIL

Pouvoirs : Néant.

Absente excusée : Mme Estelle MATHEVON.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Mélody EDELINE est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la séance du 05 mai 2023.

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Remboursement factures renouvellement site internet

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- AUTORISATION EMPLACEMENT MARCHÉ HEBDOMADAIRE (MARCHÉ PRODUCTEURS).

Monsieur le Maire fait part qu'une demande de plusieurs producteurs locaux concernant la mise en place d'un marché sur la commune lui a été faite.

Monsieur le Maire propose un marché hebdomadaire le vendredi de 16/17 heures jusqu'à 20 heures. Il ne sera demandé aucune taxe de droit de place aux exposants, en ce qui concerne l'électricité, elle sera fournie par la commune jusqu'à septembre, puis un point sera fait pour déterminer le besoin réel et définir les modalités d'une participation éventuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour l'organisation de ces futurs marchés, et se donne jusqu'à la fin du mois de septembre pour voir si celui-ci pourra devenir durable.

Vote : Unanimité

2- TRAVAUX MAIRIE.

L'avant-projet est attendu avant les vacances estivales.

3- REMBOURSEMENT FACTURES RENOUVELLEMENT SITE INTERNET.

Monsieur le Maire présente les factures dont les dépenses ont été avancées par :

- M. Jérôme CAMUS d'un montant 55,77 €, concernant le renouvellement du site internet de la commune.

Monsieur Jérôme CAMUS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

Vote : Unanimité

4- QUESTIONS ET INFOS DIVERSES.

- La commune a reçu un courrier d'une personne désirant sceller son urne son la tombe de sa grand-mère, Monsieur Alain CHARLES, responsable du cimetière, précise qu'il faudra faire une demande d'autorisation à la famille avant de donner l'autorisation à cette personne
- Monsieur Hervé PETIT précise que le marquage des emplacements du vide grenier à Cordiron devra se faire par un autre moyen que la peinture, et fait part que le chemin à Cordiron vers « La Vaivre » est abîmé.
- M Camille RUPIL fait part qu'il y a un trou dans la voirie rue du Four en face du n°20.
- M Sylvain GUYON évoque les travaux de renforcement du réseau ENEDIS à Cordiron, un transformateur sera construit à côté de la station d'épuration si les Bâtiments de France donne leur autorisation.

LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 45

Le Maire,

M. Thierry DECOSTERD

